



## RAPPORT

### **ATELIER FRES YEELLEN BA POUR ACCROITRE L'UTILISATION DE L'ENERGIE PROPRE ET ABORDABLE DANS LES ZONES RURALES DU BURKINA FASO**

*Ouagadougou, Sonia Hotel, le 15 juin 2021*



## **TABLE DES MATIERES**

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. CEREMONIE D'OUVERTURE</b> .....	4
<b>II. DEROULEMENT DE L'ATELIER</b> .....	5
<b>2.1. Première session</b> .....	5
<b>2.1.1. Module 1 : société de services décentralisés (SSD) YELEN BA</b> <b>électrification rurale</b> .....	5
<b>2.1.2. Module 2 : Présentation des résultats préliminaires de l'analyse rapide de</b> <b>l'environnement propice de l'électrification solaire rurale au Burkina Faso</b> .....	6
<b>2.1.3. Synthèse des échanges de la première session</b> .....	8
<b>2.2. Deuxième session</b> .....	9
<b>2.2.1. Module 3 : Electrification rurale, état des lieux et perspectives</b> <b>d'investissement</b> .....	9
<b>2.2.2. Module 4 : état des lieux des énergies renouvelables au Burkina Faso</b> .....	11
<b>2.2.3. Synthèse des échanges de la deuxième session</b> .....	13
<b>2.3. Troisième session</b> .....	14
<b>2.3.1. Module 5 : Généralités sur le Fonds vert pour le climat</b> .....	14
<b>III. CLOTURE DE L'ATELIER</b> .....	17
<b>Annexe 1 : Analyse de l'évaluation de l'atelier</b> .....	18
.....	

## **LISTE DES TABLEAUX**

<u>Tableau 1</u> : Services offerts par FRES YEELLEN BA .....	6
<u>Tableau 2</u> : équipements et matériels solaires éligibles à l'exonération de la TVA au Burkina Faso .....	16

## INTRODUCTION

Le mardi 15 juin 2021, s'est tenue dans la salle de Conférence de Sonia Hotel à Ouagadougou, l'atelier FRES YEELLEN BA pour accroître l'utilisation de l'énergie propre et abordable dans les zones rurales du Burkina Faso.

Porté par FRES YEELLEN BA, l'atelier a bénéficié de l'accompagnement technique de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE). Par ailleurs, l'organisation pratique a été confié à l'agence de communication ACCES BURKINA.

L'objectif global de l'atelier était de renforcer la collaboration et la communication avec les législateurs nationaux et les autorités au niveau du dialogue politique et accroître l'apprentissage transnational dans les domaines de l'énergie verte et de l'électrification rurale et de partager les bonnes pratiques dans la région et mieux comprendre comment influencer un environnement politique plus favorable pour les acteurs du secteur privé en matière d'électrification rurale verte.

La session a regroupé environ cinquante (50) participants venant essentiellement des départements ministériels, des entreprises publiques et privées, de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des universités et centres de recherche (cf. Liste de présence en annexe).

Le présent rapport fait l'économie du déroulement de la session en trois (3) points essentiels :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- la clôture.

### I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux (3) allocutions : i) le mot de Monsieur Bourama Keita, Directeur Général de Yeelen Ba – FRES Burkina Faso (ii) le mot de Monsieur **Ido Verhagen**, Directeur général FRES Pays-Bas et (iii) le discours d'ouverture de Monsieur le Directeur général de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE), représenté par Madame **Aida SIKO**, Conseillère technique du DG.

Monsieur le DG de FRES Pays-Bas dans son mot a rappelé brièvement la mission de FRES qui est d'accélérer l'électrification rurale, de créer des entreprises locales et les accompagner vers l'autonomie. Il est aussi revenu sur les principales valeurs, le modèle d'affaire et le modèle financier de FRES. Les principales valeurs de FRES sont la sécurité d'approvisionnement et la fourniture d'un service abordable pour tous. Son modèle d'affaire repose sur plusieurs éléments dont : l'énergie en tant que service, les meilleures technologies et équipements disponibles et l'échelle régionale et un personnel local. Quant au modèle financier, il repose sur les bailleurs de fonds qui apportent des subventions, les gouvernements qui réduisent les taxes sur le matériel importé et les clients qui paient des frais mensuels. Avant

de terminer son propos, Monsieur le DG a présenté le portefeuille de FRES qui est constitué de systèmes solaires domestiques (quatre niveaux prédéfinis), de solutions d'affaires solaires (conception sur mesure), de plateformes multifonctionnelles (centres commerciaux ou agricoles), nanogrid (réseau de quartier), minigrids (réseau villageois) et pompage d'eau solaire (irrigation).

Prononçant le discours d'ouverture, Madame Aida SIKO, Conseillère technique du DG de l'ANEREE a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants, puis elle leur a témoigné toute la gratitude du DG pour leur présence effective marquant l'intérêt accordé à la question de l'électrification solaire rurale au Burkina Faso. Par la suite, elle a rappelé les missions de l'ANEREE et salué cette initiative de FRES YEELLEN BA qui vise à mettre en relation les législateurs, les responsables gouvernementaux et les autorités locales, ainsi que d'autres acteurs du secteur des énergies renouvelables pour partager les expériences et les leçons apprises dans l'électrification rurale au Burkina Faso. En réitérant ses remerciements à FRES YEELLEN BA, à ACCES BURKINA et à tous les participants, elle a déclaré ouverte, l'atelier FRES YEELLEN BA pour accroître l'utilisation de l'énergie propre et abordable dans les zones rurales du Burkina Faso.

## **II. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, sont intervenus successivement la mise en place du présidium, la présentation des participants, l'adoption de l'agenda et le rappel des objectifs de la session. La suite des travaux s'est faite sous forme de sessions à travers des présentations de modules en plénière suivies d'échanges.

L'ensemble des travaux a été facilité par Monsieur **Issaka OUEDRAOGO**, Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat (AND/FVC).

### **2.1. Première session**

Cette session a été marquée par la présentation de deux (2) modules à savoir : (i) Société de services décentralisés (SSD) YEELLEN BA électrification rurale, (ii) Analyse rapide de l'environnement propice de l'électrification solaire rurale au Burkina Faso.

#### ***2.1.1. Module 1 : société de services décentralisés (SSD) YEELLEN BA électrification rurale***

Ce premier module a été présenté par Monsieur **Louis TRAORE**, Responsable commercial de FRES YEELLEN BA et a reposé sur trois points essentiels : (i) la société FRES YEELLEN BA, (ii) le modèle : avantages et impact, (iii) les services, (iv) les principes, (v) les perspectives, (vi) les challenges.

Il faut retenir que la mission de FRES YEELLEN BA est de fournir de l'électricité aux populations rurales n'ayant pas accès au réseau national, principalement par

l'énergie solaire grâce à une approche entrepreneuriale, afin d'être économiquement viable à moyen terme. Avec un nombre d'abonnés estimé à 2804 en 2020, le modèle économique de YEELLEN BA repose sur l'offre de solutions systèmes solaires domestiques à prix abordable dans les zones rurales. Le client choisit un service selon ses besoins (nombre de lampes et prise pour le branchement des appareils électriques). Les types de services offerts par YEELLEN BA sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 1** : Services offerts par FRES YEELLEN BA

Services	Offres
S1	2 lampes + une prise pour Radio ou TV Led 14. Durée d'utilisation recommandée des lampes : 5h/lampes
S2	3 lampes + une prise pour Radio ou TV Led 14. Durée d'utilisation recommandée des lampes : 5h/lampes
S3	4 lampes + une prise pour Radio ou TV Led 21. Durée d'utilisation recommandée des lampes : 5h/lampes
S4	Indiqué pour les utilisations productives

Le principe de fonctionnement de FRES YEELLEN BA repose sur le postulat suivant : le client (ménages, micro, petites et moyennes entreprises, centres de santé, centres religieux, etc.) paie un abonnement mensuel pour l'accès à l'éclairage et l'électricité, FRES YEELLEN BA reste propriétaire des installations en assurant la maintenance préventive et curative et tout matériel défectueux est systématiquement remplacé.

En termes de perspectives, en 2020, FRES YEELLEN BA a lancé sa stratégie d'expansion qui consiste à la mise en place essentiellement dans les régions des Cascades et de la Boucle du Mouhoun de 500 nouvelles connexions solar home systems (SHS) et de cinq (5) nouveaux nano réseaux grâce à l'appui financier de l'Union Européenne. Aussi, deux (2) plateformes multifonctionnelles à énergie solaire pour une utilisation productive par les coopératives sont en cours de réalisation.

Toutefois, les challenges de l'entreprises restent la sensibilisation de la population dans l'utilisation des solutions technologiques des paiements, l'absence d'une politique nationale face à l'entrée des produits non certifiés sur le territoire national ainsi que le manque de collaboration entre le gouvernement et les acteurs privés lors de l'élaboration des plans d'électrification nationaux.

### ***2.1.2. Module 2 : Présentation des résultats préliminaires de l'analyse rapide de l'environnement propice de l'électrification solaire rurale au Burkina Faso***

Cette présentation a été faite par Monsieur **Basile OUEDRAOGO**, Consultant de l'agence de communication ACCES BURKINA autour de six (6) points à savoir : (i) le contexte, (ii) les objectifs de l'étude, (iii) le cadre politique de l'électrification

solaire rurale, (iv) le cadre législatif et réglementaire, (v) l'analyse de l'environnement propice, (v) les observations sur le modèle FRES.

Faut-il le rappeler, l'étude avait pour objectif global d'avoir une meilleure compréhension de l'environnement propice du Burkina Faso et une meilleure compréhension sur la manière d'influencer un environnement politique plus favorable pour les acteurs du secteur privé comme FRES dans le domaine de l'électrification rurale renouvelable.

Il ressort de cette étude que le Burkina Faso dispose d'un grand potentiel en termes d'énergie solaire. En effet, l'ensoleillement moyen journalier du pays est 5,5 kWh/m<sup>2</sup>/j pendant 3000 à 3500 heures par an.

Aussi, le principal texte juridique qui encadre l'électrification rurale est la Loi N°014 2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie et ses textes d'application actuellement, au nombre de 22. Cette loi réglemente le secteur de l'énergie à l'exclusion des hydrocarbures d'origines fossiles.

La loi identifie les acteurs du secteur de l'énergie composés principalement du Ministère en charge de l'Énergie et ses services rattachés notamment, l'Agence nationale de l'électrification rurale (ABER) dont la mission est de promouvoir l'accès à l'électricité des communes rurales, l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) avec pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) chargée de gérer le service public de l'électricité et la Direction générale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (DGEREE) mandatée pour concevoir, élaborer, coordonner et appliquer la politique du Ministère en charge de l'énergie dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En plus du Ministère en charge de l'énergie, d'autres acteurs participent à la mise en œuvre de la politique énergétique nationale. Ce sont essentiellement, l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE) logée à la Primature qui assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs du secteur, le Ministère en charge de l'environnement à travers l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) et la Direction générale de la préservation de l'environnement (DGPE) qui intervient dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluations environnementales et de gestion des déchets, le Ministère en charge de l'économie, le Ministère en charge du commerce et de l'industrie, les collectivités territoriales, les consommateurs, les structures coopératives, associatives et privées d'électricité, les écoles professionnelles, universités et centres de recherche. Il n'existe pas actuellement un mécanisme financier national dédié spécifiquement à la promotion des énergies renouvelables au Burkina Faso comme un fonds. Cependant, il existe plusieurs mécanismes financiers au niveau national et international prenant en compte les énergies renouvelables. C'est le cas, du guichet projet solaire de l'ANEREE, des

fonds climatiques comme le Fonds vert pour le climat (FVC), des banques commerciales, etc.

Cette analyse rapide révèle une bonne collaboration entre les acteurs du domaine de l'électrification solaire rurale car les missions et attributions de chacun ont été clairement définies. Toutefois, il est déploré une concurrence déloyale liée à l'entrée massive d'équipements non conformes et bon marché. Aussi, les différents textes législatifs et réglementaires n'autorisent pas ou n'interdisent pas le paiement au service à travers les SHS. D'ailleurs, la réglementation ne traite pas suffisamment des systèmes off grid. En termes de planification, il n'existe pas pour le moment un plan national d'électrification. La SONABEL disposait d'un plan stratégique 2009-2013. En vue de combler ce gap, elle a lancé en mars dernier, le processus d'élaboration du plan stratégique 2022-2027 dont le défi est d'atteindre 75% de taux d'électrification dont 50% pour le milieu rural, d'obtenir 02 millions d'abonnés supplémentaires et de réduire le coût de l'énergie. Un schéma directeur d'électrification est en cours d'élaboration. Par ailleurs, un plan de gestion des déchets d'équipements solaires est disponible mais peine d'opérationnalisation.

Cette communication s'est terminée par des questionnements devant faire l'objet de discussion au cours de l'atelier. Les questions sont les suivantes :

1. Qu'est ce qui est à l'origine de l'inondation du marché par des produits de mauvaise qualité ? Est-ce une insuffisance du contrôle Quelle solution idoine ?
2. Le paiement via SHS est-il autorisé étant donné que la réglementation ne traite pas suffisamment des systèmes hors réseau ?
3. Quel mécanisme financier doit-on mettre en place pour favoriser les investissements privés ?
4. Comment sécuriser les investissements privés dans un contexte d'expansion du réseau public ?
5. Comment se fait la gestion des déchets d'équipements solaires actuellement ?
6. Comment un privé comme FRES YEELLEN BA pourrait participer à l'élaboration des différents textes et documents de planification comme le plan d'électrification 2022-2027 de la SONABEL ?
7. Comment un privé comme FRES YEELLEN BA pourrait être continuellement informé des évolutions dans le domaine en termes de planification.

### ***2.1.3. Synthèse des échanges de la première session***

A l'issue de cette première session, les participants ont soulevé des préoccupations et fait des contributions et dont la synthèse est présentée ci-après :

- la nécessité d'ajouter l'Agence burkinabè de normalisation (ABNORM), les producteurs indépendants d'électricité, les structures de recherche et les universités au niveau des acteurs intervenant dans l'électrification solaire rurale ;
- la nécessité de préciser le coût du kWh de FRES YEELLEN BA ;



- la nécessité pour FRES YEELLEN BA d'envisager le living (location-vente) ;
- FRES YEELLEN BA dispose-t-elle d'une politique de maintenance des équipements ?
- la nécessité de préciser le type de batteries utilisées par FRES YEELLEN BA ;
- la facturation de FRES YEELLEN BA tient-elle compte du niveau de pauvreté des communautés rurales ?
- la perception de la qualité des équipements de FRES YEELLEN BA par les clients ;
- la nécessité que FRES YEELLEN BA partage ses expériences en matière de gestion des déchets (batteries, plaques solaires) ;
- la nécessité de donner le coût des différents services du modèle de FRES YEELLEN BA ;
- la nécessité de montrer l'avantage de s'abonner à FRES YEELLEN BA qu'à la SONABEL ;
- la nécessité de prendre en compte le niveau de vie des communautés dans la justification de la défaillance du matériel et des équipements solaires ;
- la nécessité de préciser qui supporte la maintenance des équipements (est-ce le client ?) ;
- la nécessité de préciser la période de réalisation de l'étude ;
- la nécessité de préciser la provenance des équipements de FRES YEELLEN BA ;
- la nécessité d'intégrer dans les documents de projet, un plan de gestion des déchets ;
- la nécessité pour FRES YEELLEN BA d'utiliser la télédétection dans le cadre de la digitalisation de son modèle ;
- la nécessité pour FRES YEELLEN BA de prendre attache avec l'Université Joseph Ki Zerbo pour la gestion des déchets ;
- la nécessité de prendre en compte l'offre de produits de bonne qualité comme moyen d'assainissement du marché de l'énergie solaire.

## **2.2. Deuxième session**

Deux modules ont également fait l'objet de communication pour cette deuxième session à savoir : (i) Electrification rurale, état des lieux et perspectives d'investissement (ii) Etat des lieux des énergies renouvelables au Burkina Faso.

### ***2.2.1. Module 3 : Electrification rurale, état des lieux et perspectives d'investissement***

La troisième communication faite par Monsieur **Saliou TALL** de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER), s'est focalisée sur les principaux points suivants : (i) état des lieux, (ii) analyse stratégique, (iii) nouvelle approche, (iv) Q&A et observations.

En somme, le taux d'accès à l'électricité au niveau rural est passé de 3,6% en 2015 à 25 en 2020. Actuellement, 873 localités rurales sont électrifiées et 4 millions de personnes ont accès à l'énergie en milieu rural.

Afin d'atteindre l'objectif de 50% de taux d'électrification rurale en 2025, il faudra électrifier 1 200 localités additionnelles. Cela se fera à travers la mise en place d'une nouvelle approche segmentée des solutions d'électrification : SHS 1, SHS2, SHS3, Mini grid, Réseau National.

En termes de type de branchement, il ressort que les solutions mises en œuvre ne sont pas assez adaptées pour les ménages ruraux. Aussi, il est à noter une forte utilisation productive de l'énergie pour l'administration et la chaîne de froid et une utilisation embryonnaire de l'énergie productive pour la production et la transformation. Le montant moyen des factures par type de branchement oscille entre 12 693 F CFA et 5 161 F CFA et le coût moyen du kWh entre 136 F CFA à 132 F CFA. Cependant, il est noté une faible pénétration des services électriques due aux coûts ainsi qu'à l'existence d'opportunités dans le milieu rural au regard du revenu par abonné dans les tranches inférieures.

Toutefois, il existe de nouvelles opportunités dans le domaine de l'électrification rurale notamment :

- **technologique** : solutions solaires décentralisées, kWh solaire relativement abordable, équipements moins énergétivores, systèmes de paiement flexibles et sécurisés, compteurs à prépaiement communicants) ;
- **institutionnel, juridique et réglementaire** : libéralisation partielle du secteur à travers la Loi N°014-2017, promotion des EnR et de l'EE, rôles et responsabilités des acteurs bien définis, normes de qualité règlementées, renforcement du contrôle et de la régulation ;
- **financier** : existence de capitaux privés, propositions de prêts à des taux concessionnels, conditions financières plus flexibles pour l'accès.

Les autres considérations stratégiques comprennent : l'offre et l'approche segmentée (fee for service, usage productif, abordable), la qualité de Service (labélisation des produits et services, formation des acteurs, choix et cohérence technologique), modèle économique (coûts de production du kWh et des services, subventions-investissement/consommation, rentabilité financière).

Il existe plusieurs options stratégiques pour garantir l'électricité pour tous qui sont :

- option 1 : Ne rien changer (SONABEL et COOPEL) ;
- option 2 : 100% Public ;
- option 3 : 100% Privé ;
- option 4 : Mix SONABEL + Privé + Nouveau + Modèle OLM.

La 4<sup>e</sup> option est la plus convenable. Il faudra cependant, accélérer les réformes pour permettre l'intervention réelle du privé et revoir le modèle coopératif.

En termes de stratégie politique, l'atteinte de l'accès universel à l'horizon 2030 avec un taux d'électrification de 80% de la population suppose :

- la mise en place des mécanismes de facilitation de l'accès aux services de l'électricité y compris l'accès via les kits solaires de base pour les populations à faibles revenus ;
- le développement du solaire comme source de production et extension de réseau pour alimenter les gros consommateurs et faire la promotion de l'utilisation productive de l'énergie ;
- la pleine participation du secteur privé pour le développement de mini réseaux en PPP avec l'État intervenant pour assurer la rentabilité économique des investissements (études, réformes institutionnelles subventions, etc.) ;
- la conduite des études de faisabilité technique et financière pour les 1200 localités nécessaires à l'atteinte de 50% de taux d'électrification ;
- la mise en place d'une politique encourageant la participation du privé et le recyclage des équipements et des déchets ;
- la promotion des entreprises locales pour le développement de solutions locales adaptées aux besoins des consommateurs.

Un des grands défis demeure la réforme du rôle des acteurs notamment des coopératives d'électricité (COOPEL). Le challenge sera de raccorder 550 localités au RNI, alimenter 400 localités au MRV, installer 75 000 compteurs intelligents ainsi que 200 000 kits solaires.

La stratégie de mise en œuvre repose sur trois (3) principales phases : (i) consolidation (achever les travaux en cours, renforcement de l'organisation, réforme du mode de gestion des COOPEL et concessions, planification pour l'atteinte de 50% du taux d'électrification rurale à 2025), (ii) accélération (digitalisation des services, mobilisation des ressources pour l'objectif 50%, implication du secteur privé : FBR, mécanismes pour « dérisquer » les interventions, solution adaptée : réseaux, mini et nano réseaux/SHS), (iii) expansion (Augmenter le taux de pénétration à l'électricité, déploiement de système solaire à usage productif, électrification des structures sociocommunautaires et éclairage publique, recyclage traitement des plaques solaires et batteries).

### ***2.2.2. Module 4 : état des lieux des énergies renouvelables au Burkina Faso***

Cette présentation a été faite par Monsieur **Aziz M. ZIDA**, Responsable Partenariat et Mobilisation des Ressources à l'ANEREE autour de trois (3) grandes parties : (i) cadre institutionnel, (ii) plan, projets et programmes, (iii) modèle de dispositif.

Il ressort de cette communication que l'ANEREE a été créé en 2016 avec pour principale mission de promouvoir, susciter, animer, coordonner, faciliter et réaliser toutes opérations ayant pour objet le développement des énergies renouvelables (EnR) et de l'efficacité énergétique (EE).

En termes de plans, projets et programmes en cours de mise en œuvre, il y a :

- le projet d'équipement en vue du renforcement du contrôle qualité et la certification des équipements solaires ;
- le plan de gestion des déchets de plaques solaires ;
- le projet d'hybridation des bâtiments publics de l'Etat au solaire ;
- le projet Back ups solaires en faveur des PME/PMI/ménages ;
- les prêts solaires à taux 0 ;
- la mise en place de mini pôles de croissance ;
- le projet d'adduction en eau potable dans les zones rurales par système PV ;
- les 10 actions caniculaires ;
- le projet de promotion de l'EE à travers des actions de sensibilisation ;
- le projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur (5000 jeunes) ;
- le projet ouverture d'un guichet projet solaire ;
- le projet de valorisation de biomasse (formation 1000 maçons et aide maçon en construction et gestion de biodigesteur).

Les projets de construction de centrales solaires comprennent, la construction de 2 centrales de 10 et 20 MW financé par la Banque Mondiale, le projet de construction de 6 centrales de 155 MW en PPP financé par la Présidence du Faso et la République Française, le programme du Ministère en charge de l'Energie notamment, 6 MWc à Dori, 2 MWc à Diapaga et 1 MWc à Gaoua, 14 MW à Kodeni, 3 MWh de Zina, 1 centrale solaire de 150 MW (régionale) en stade d'études.

Le modèle de dispositif comprennent le cluster solaire et le guichet projet solaire.

Le cluster solaire a pour objectif général de développer la chaîne de valeur de la filière solaire. Ses objectifs spécifiques sont de : fédérer les acteurs de la filière, améliorer la compétitivité des entreprises membres, promouvoir l'innovation dans le secteur des énergies solaires, faciliter l'accès au marché local et international, saisir les opportunités de financement, créer un cadre de concertation secteur privé publique. Il regroupe l'ensemble des acteurs du domaine dont les auto-producteurs d'énergies, les structures de formation et de perfectionnement, les distributeurs/revendeurs, les associations de professionnelles, l'association des consommateurs, les producteurs indépendants d'électricité, les producteurs de composants solaires, les installateurs, les importateurs et les sociétés d'assemblage de composants solaires. Ses missions sont d'offrir de la visibilité aux entreprises, de rehausser les compétences des membres dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de mettre en place des mécanismes de financement, de créer un environnement favorable pour le marché et de constituer un marché local compétitif.

Le guichet projet solaire est une cellule de facilitation, d'orientation et de conseil au promoteur pour la préparation, la maîtrise et la maturation de son projet jusqu'à son lancement en passant par la mobilisation des ressources. Il met à la disposition des promoteurs de projets, la réglementation du secteur et les procédures connexes, des ingénieurs pour la maturation (ou faisabilité) technique, une base de données sur les niches d'investissement et une expertise en élaboration de projet. Les fonctions du guichet projet vont de l'accompagnement dans toutes les

étapes du développement jusqu'à la recherche de financement. Les activités du guichet projet solaire comprennent, la mobilisation de ressource auprès des PTF, la mise en place d'un cadre de concertation avec les banques pour un meilleur accompagnement, la mise en place d'un dispositif de renforcement d'échanges et de capacités des porteurs de projet, l'identification des porteurs de projets dans le solaire, l'analyse et le suivi-évaluation de projets financés en collaboration avec le promoteur, l'accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de l'étude de pré-faisabilité de leurs projets.

Les besoins se résument en : (i) ressources pour conduire les études de faisabilité (faisabilité technique, impacts environnementaux et sociaux, viabilité financière) et (ii) investissements des PTF et du secteur privé (subventions à l'investissement, innovation technologique, promotion des usages productifs, digitalisation des services électriques).

### ***2.2.3. Synthèse des échanges de la deuxième session***

La synthèse des échanges à l'issue des deux modules se résume à :

- la collaboration entre l'ANEREE et l'ABNORM ;
- les projets éligibles au guichet projets solaires notamment, l'installation de SHS dans les ménages ;
- le lien entre le guichet projets solaires de l'ANEREE et le guichet solaire de la SONABEL ;
- La nécessité de préciser la composante du cluster dans laquelle les acteurs intervenant dans les mini-réseaux s'insèrent ;
- La nécessité de préciser le nombre de composantes du cluster auxquelles une entreprise peut s'affilier ;
- La nécessité de préciser le rôle de l'ANEREE dans la mobilisation des partenaires notamment les banques dans le financement du secteur privé ;
- Les dispositions prises par le Gouvernement pour résoudre le problème de l'exonération des composantes solaires ;
- le partenariat entre l'ABER et Coris bank international prend -il en compte le secteur privé ? (Nécessité de préciser le volet du partenariat faisant intervenir le secteur privé) ;
- la collaboration entre l'ABER, l'ANEREE et la DGEREE (N y a-t-il pas de conflits de compétences ?) ;
- le processus de délivrance des agréments ;
- l'exonération est-elle conditionnée par l'agrément ?
- la nécessité de préciser le type d'accompagnement fourni aux privés par l'ANEREE ;

- la nécessité de préciser les objectifs associés à la formation des jeunes par l'ANEREE ;
- les mécanismes mis en place pour faciliter l'insertion des PME dans le marché de l'électrification rurale notamment l'installation des centrales car les critères de passations des marchés en la matière sont complexes.

### **2.3. Troisième session**

Pour cette troisième et dernière session, deux (2) modules ont fait l'objet de communications suivies d'échanges. Il s'agit de : (i) Généralités sur le Fonds vert pour le climat, (ii) Exonérations fiscales dans le secteur de l'énergie solaire.

#### **2.3.1. Module 5 : Généralités sur le Fonds vert pour le climat**

Cette cinquième communication animée par Monsieur **Issaka OUEDRAOGO**, Autorité Nationale Désignée du Fonds vert pour le climat (AND/FVC) a été orientée sur les domaines d'impact et les critères d'investissement du Fonds vert pour le climat (FVC).

Déroulant sa présentation, l'AND/FVC a d'abord rappelé que le FVC, plus grand fonds international dédié au climat, est un mécanisme financier de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) créé le 11 décembre 2010 à Cancun au Mexique et a pour siège Songdo (République de Corée). Il a pour mandat de promouvoir un développement à faibles émissions de GES et résilient au changement climatique dans les pays en voie de développement. Son instrument de gouvernance comprend un Conseil, un Secrétariat et des Unités Indépendantes. Au niveau des pays, une Autorité Nationale Désignée (AND) servant d'interface entre le secrétariat exécutif du fonds et le gouvernement de tutelle est mise en place. Les instruments financiers du FVC sont constitués de dons, prêts, garanties et prise de participation. Pour financer un projet ou un programme, le FVC passe par des entités accréditées. Les acteurs éligibles au FVC sont : les ministères et autres institutions publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG et associations.

Huit (8) domaines sont éligibles au niveau du FVC : 04 adaptation et 04 atténuation. Ce sont pour l'adaptation (Santé, Sécurité en eau et alimentaire, Moyens d'existence des populations et communautés, Infrastructure et environnement construit, Ecosystèmes et services écosystémiques) et pour l'atténuation (Génération et l'accès à l'énergie, Transport, Bâtiments, villes, industries et appareils, Forêts et utilisation des terres).

Les projets et programmes soumis au FVC sont évalués sur la base de six (6) critères d'investissement qui sont : (i) le potentiel d'impact, (ii) le potentiel de changement de paradigme, (iii) le potentiel de développement durable, (iv) les besoins des bénéficiaires, (v) l'appropriation nationale, (vi) l'efficacité et l'efficacité.

Il existe plusieurs canaux de mobilisation des ressources du FVC dont le programme de préparation ou programme readiness, la facilité de préparation de projet, le financement des projets et programmes d'atténuation et de résilience climatique et la facilité du Secteur Privé.

Au Burkina Faso les engagements avec le FVC se sont traduits par la ratification de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques en 1993 et de l'Accord de Paris sur le Climat en 2016. Le pays a nommé une Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat (AND/FVC) et mis en place le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE FVC/BF), une structure de mission de la Primature. A travers l'Autorité Nationale Désignée, le SE FVC/BF est chargé d'assurer un rôle d'interface entre le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat et le Gouvernement du Burkina Faso. Les principaux acquis sont : la mobilisation continue des ressources auprès du FVC (3 readiness et 8 projets approuvés d'un montant de plus de 90 milliards de FCFA), l'élaboration du programme pays et du manuel de procédure de non objection, la poursuite du processus d'accréditation d'entités nationales auprès du FVC notamment le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) et Coris bank international (CBI SA), le renforcement des compétences techniques nationales en termes d'informations et de formations et le renforcement des engagements du secteur privé dans le domaine de la finance climat.

### **2.3.2. Module 6 : Exonérations fiscales dans le secteur de l'Energie solaire**

La sixième et dernière communication a été faite par Monsieur Christophe BAKO, de la Direction du Contentieux et de la législation de la Direction Générale des Impôts (DGI) a porté sur cinq (5) principaux points : (i) généralités sur le système fiscal burkinabè, (ii) fonctions et fondement de l'impôt, (iii) notion d'exonération, (iv) quelques éléments de la loi de finances 2013 instituant les facilités dans le secteur de l'Energie solaire, (v) nomenclatures des produits exonérés (achats, prestations et ventes).

De cette présentation, il ressort que le système fiscal burkinabè est un système déclaratif constitué de trois (3) régimes d'imposition en fonction du chiffre d'affaires, de la nature de l'activité et de la forme juridique. L'appartenance aux régimes d'imposition (Régime du Réel Normal d'Imposition chiffre d'affaire supérieur ou égal à 50 millions de francs CFA, Régime du Réel Simplifié d'Imposition chiffre d'affaires entre 15 millions et strictement inférieur à 50 millions et la contribution des micros entreprises dont le chiffre d'affaires est strictement inférieur à 15 millions).

L'impôt a trois (3) types de fonctions essentielles : une fonction financière, une fonction sociale et une fonction économique.

L'exonération est une exemption de payer un impôt autorisé par la loi dans certains cas, à des personnes physiques ou morales. Une exonération fiscale peut être partielle ou totale. En effet, elle est partielle lorsqu'elle exempte une personne ou

une entreprise de payer une partie d'un impôt. Elle est totale quand la personne bénéficiaire est exemptée totalement de payer l'impôt en question. La plupart des exonérations fiscales sont temporaires c'est à dire limitées dans le temps, cependant il existe des exonérations fiscales qui sont permanentes. L'exonération dans le domaine de l'énergie solaire est autorisée par la Loi N°051 2012/AN portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'état, gestion 2013. L'exonération concerne les équipements et matériels et non les services offerts.

**Tableau 2 :** équipements et matériels solaires éligibles à l'exonération de la TVA au Burkina Faso

1. Cellules ;	19. Pompes à générateur solaire fonctionnant sur l'énergie solaire et accessoires de pompage ;
2. Modules photovoltaïques ou générateur ;	20. Armoires de commande pour équipements fonctionnant sur l'énergie solaire ;
3. Régulateurs de charge ou de recharge à courant continu ;	21. Pièces détachées pour les équipements fonctionnant sur l'énergie solaire ;
4. Limiteurs de charge ou de décharge à courant continu ;	22. Équipements de climatisation pour les appareils fonctionnant sur l'énergie solaire ;
5. Ondulateurs (convertisseurs) DC/AC ;	23. Équipements des cuisinières solaires ;
6. Convertisseurs pour système solaire ;	24. Équipements de distillateurs solaires ;
7. Batteries solaires, batteries stationnaires, batteries étanches pour l'énergie solaire ;	25. Chauffe-eau solaire et équipements ;
8. Chargeurs de batteries pour l'énergie solaire ;	26. Équipements de réfrigérateurs et congélateurs solaires thermiques ;
9. Chargeurs de piles sèches pour l'énergie solaire ;	27. Échangeurs de chaleur ;
10. Luminaire, réglottes à courant continu 12-48 scialytiques à courant continu ;	28. Armoire de contrôle thermique ;
11. Tube (ampoules à courant continu) dont la puissance est inférieure ou égale à 48 W ;	29. Équipements de suivi du soleil ;
12. Ballasts pour courant continu 12-24-48 volts ;	30. Moteurs solaires thermiques et accessoires ;
13. Lampes solaires portables ;	31. Équipements de stérilisateurs solaires thermiques ;
14. Torches solaires ;	32. Équipements des capteurs solaires thermiques ;
15. Réfrigérateurs et congélateurs fonctionnant à l'énergie solaire et accessoires ;	33. Équipements des capteurs du rayonnement solaire (concentrateurs, paraboles et cylindriques paraboliques, réflecteurs, fluides colporteurs, sel pour le solaire thermique) ;
16. Conditionneurs d'air fonctionnant sur l'énergie solaire ;	34. Équipements de séchoirs solaires ;
17. Lampadaires solaires ;	35. Appareils solaires pour le filtrage de l'eau.
18. Moulins à générateur solaire fonctionnant sur l'énergie solaire et accessoires ;	



### **2.3.3.Synthèse des échanges de la troisième session**

La synthèse des contributions et préoccupations des participants à l'issue des deux (2) dernières communications se présentent comme suit :

- l'exonération sur le solaire tient-elle compte des services d'énergie solaire ?
- les crédits générés par les projets Fonds vert climat peuvent-ils être vendus dans le marché carbone ?
- la nécessité que l'Etat contrôle le prix de vente des équipements solaires ;
- la nécessité de préciser les acteurs éligibles à l'exonération ;
- la nécessité de préciser les acteurs éligibles aux financements du Fonds vert pour le climat ;
- existe-t-il un cadre de concertation sur l'exonération ?
- en plus de l'exonération de la TVA envisage-t-on la mise en place d'incitations sur les taxes douanières ?
- existe-t-il une plateforme permettant aux acteurs du privé de faire du lobbying ?

A l'issue des trois (3) sessions, les participants ont manifesté leur satisfaction au regard des informations fort utiles qu'ils ont reçu des différents communications et échanges, ce qui leur a permis de comprendre davantage l'environnement de l'électrification solaire rurale au Burkina Faso.

### **III. CLOTURE DE L'ATELIER**

La clôture a été ponctuée par une seule intervention à savoir le mot de Monsieur Bourama Keita, Directeur Général de FRES YEELLEN BA. Cette allocution a commencé avec une note de satisfaction générale et une motion de remerciement à tous les participants en général et au modérateur en particulier pour la qualité de la facilitation des travaux. Tout en félicitant ACCES BURKINA pour la qualité de l'organisation et l'ANEREE pour leur franche collaboration, le DG a insisté sur la nécessité de promouvoir l'électrification solaire rurale au Burkina Faso afin de lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vies des communautés. Avant de déclarer close la session, il a souhaité un bon retour aux participants dans leurs familles respectives.

**Le rapporteur**

Basile OUEDRAOGO

## **Annexe 1 : Analyse de l'évaluation de l'atelier**

L'évaluation de l'atelier permet aux participants de donner leurs appréciations et suggestions pour la réussite des prochaines activités qui nécessitent leur participation. De l'évaluation globale, les 45 participants à l'atelier FRES YEELLEN BA pour accroître l'utilisation de l'énergie propre et abordable dans les zones rurales du Burkina Faso évaluent positivement à 95% la pertinence de la session dont 70% pour la mention « excellent », 25% pour la mention « bien » et 5% pour la mention « moyen »

Sur le contenu de l'atelier, 90% des participants affirment que la session a répondu à leurs attentes et 95% des participants pensent avoir acquis des connaissances utiles pour leur travail.

De façon générale l'atelier est apprécié très positivement.

